

grimper, les partis libéral et conservateur privilégiant les prix forts; et l'on ne fait rien pour alléger le fardeau du peuple qui ne peut se permettre de payer pareils prix. Aucune subvention, aucun crédit d'impôt ne sont accordés.

Il existe un deuxième problème dont m'ont fait part les porte-parole du secteur. Comme peut le constater le ministre, le président de Sulpetro et son adjoint sont dans la galerie des visiteurs. Il pourrait peut-être entreprendre des pourparlers avec eux après le débat. On m'apprend qu'on n'aide pas les entreprises canadiennes. En fait, leurs liquidités ont considérablement et dangereusement baissé.

● (1550)

Je dirai à mes amis à ma droite qu'il m'a fallu un certain temps avant de le constater mais que je commence à comprendre maintenant. Les grosses sociétés comme l'Impériale ont réussi à s'adapter au Programme énergétique national. Elles peuvent survivre maintenant. Nous avons eu le pire de tous les mondes possible.

Cela dit, voici la question que je voudrais poser au ministre. D'abord, on me dit que la taxe sur le gaz naturel et sur les liquides extraits du gaz naturel qui est imposée dès que le gaz atteint le détaillant, représente une taxe à la consommation d'environ 65c. sur le prix de détail de \$5.51 les 1,000 pieds cubes. Ajoutée à la hausse générale du prix du gaz, cette taxe a provoqué les augmentations suivantes de la facture du chauffage domestique: en Ontario, pour l'hiver 1980-1981, la facture moyenne a été de \$727; en Alberta, de \$425; en Colombie-Britannique, ma province, de \$447; pour l'hiver 1981-1982, la facture est montée à \$848 en Ontario; à \$544 en Alberta et jusqu'à \$708 en Colombie-Britannique. Le ministre peut-il confirmer ces chiffres? Convendra-t-il avec moi que le consommateur a été durement touché par le Programme énergétique national et l'entente avec les provinces productrices, et que le gouvernement n'a prévu aucune mesure d'aide pour les personnes âgées et les personnes à revenus fixes, les retraités, et les pauvres? Le ministre conviendra-t-il que cette taxe est régressive et voudra-t-il nous indiquer comment le gouvernement entend profiter de cette mesure pour venir en aide à ceux qui ont subi ces hausses considérables de leur facture de chauffage?

[Français]

M. Bussièrès: Monsieur le président, premièrement, j'aurais beaucoup de difficulté tant à infirmer qu'à confirmer les chiffres des coûts de chauffage dans les diverses provinces qui ont été mis de l'avant par le député. Je pense qu'il faudrait que je les regarde de plus près et les compare avec les augmentations, d'abord, du prix du combustible lui-même et également de la composante-taxe dans ce prix. Cependant, j'aimerais faire quelques remarques, souligner que le prix du gaz est toujours à 65 p. 100 du prix de l'huile et que le système de taxation qui ressort de l'entente avec l'Alberta est quand même un compromis auquel les deux paliers de gouvernement en sont arrivés. Je pense que ce serait se faire illusion que de croire qu'on ne peut établir de taxe, que le gouvernement n'a pas à aller chercher des revenus du secteur pétrolier et gazier lorsqu'on met en place des systèmes, des programmes pour aider l'entreprise et lorsqu'on met en place également des programmes d'aide pour élargir les capacités d'utilisation tant du gaz que d'autres produits énergétiques.

La fiscalité

Le député insiste sur le caractère régressif d'une taxe qui s'applique à un bien de consommation. Je pense qu'il faut tenir compte d'un autre aspect également. Il est bien entendu que les personnes à plus faible revenu ont également à payer une taxe de chauffage, savoir une facture pour le chauffage de la même façon qu'une personne à revenu élevé. Mais j'aimerais rappeler au député que nous avons d'autres moyens de compenser l'augmentation de tels coûts, de soulager les personnes soit à revenu fixe, comme les personnes âgées, ou encore à plus faible revenu. J'aimerais seulement lire au député qu'au Canada, par exemple, l'exemption de base d'impôt, les tables d'impôt sont totalement indexées, ce qui donne aux individus un pouvoir d'achat quant à leur revenu qui couvre, si l'on veut, l'augmentation du coût de la vie, puisque les tables d'impôt sont indexées.

Le député a signalé le cas particulier de personnes âgées par exemple qui, elles, n'ont pas le choix, puisque souvent elles dépendent d'un revenu très isolé et ne peuvent pas accomplir un supplément de travail puisqu'elles sont à leur retraite. On a augmenté de façon substantielle le supplément de revenu garanti et également les pensions des retraités du gouvernement canadien sont indexées. Pour les personnes à faible revenu, j'ai indiqué les diverses indexations des tables d'impôt, et j'aimerais lui indiquer également que les allocations familiales, qui sont d'une certaine façon une mesure de soutien du revenu, une mesure sociale, sont également indexées de telle sorte que les augmentations du coût de la vie causées soit par les augmentations du prix du pétrole ou d'autres augmentations sont d'une certaine façon protégées par les diverses indexations contenues dans les grandes mesures sociales du gouvernement canadien et également dans les mesures d'indexation qu'on retrouve dans le système d'impôt sur le revenu des particuliers.

[Traduction]

M. Waddell: En toute déférence pour le ministre, je pense que cela n'a pas grand sens. Chose certaine, avec l'indice, les personnes âgées peuvent obtenir une augmentation de leur pension à cause de la hausse du coût de la vie, une hausse de 9 p. 100 peut-être, mais deux choses entrent en ligne de compte. La première, c'est que les coûts énergétiques ont grimpé de 18 ou 24 p. 100 et qu'il leur faut absorber cette hausse. La deuxième, c'est que, dans ma province, les personnes âgées reçoivent, outre leur pension, un supplément versé par le gouvernement provincial. Mais, si le montant de la pension augmente, le gouvernement diminue d'autant le supplément, ce qui fait qu'elles se retrouvent aussi mal loties qu'avant et elles pâtissent.

Permettez-moi de poser au ministre une question brève puis une longue. Qu'est-il advenu de la banque de gaz prévue par le Programme énergétique national? Le bill est muet à ce sujet. C'est une façon d'aider les petits producteurs dont les ressources gazières reposent dans des puits fermés et d'atténuer les pressions qui s'exercent pour qu'ils exportent ce gaz. Si nous avons une banque de gaz, comme le proposait à l'origine le Programme énergétique national, nous pourrions atténuer les problèmes de liquidités des petits producteurs et aider certaines sociétés canadiennes.